



Les VLE pour les substances chimiques de la DCE

Point de vue de l'inspection des Installations Classées



Jean-Claude KOENIG
DRIRE Ile-de-France
16 mars 2009



Sommaire

Rôle de l'inspection des installations classées

Besoins de l'inspection des installations classées

Difficultés

Intérêts et limites des modèles mathématiques

Les VLE pour les substances chimiques de la DCE Point de vue de l'Inspection des ICPE



Rôle de l'inspection des installations classées

Faire appliquer la réglementation en vigueur :

- S'assurer que les rejets des installations classées sont conformes aux dispositions de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE et/ou aux différents arrêtés ministériels sectoriels
- S'assurer de la compatibilité de ces rejets avec le milieu aquatique récepteur (Normes de qualité environnementales : NQE)
- S'assurer de la compatibilité de ces rejets avec les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE, SAGE)



Rôle de l'inspection des installations classées

Quelles interventions de l'inspection des ICPE?

- Lors de l'instruction des demandes d'autorisation (examen de l'étude d'impact et proposition de VLE pour les prescriptions réglementaires à imposer dans l'arrêté préfectoral d'autorisation)
- Propositions de prescriptions complémentaires pour les installations existantes afin de se conformer à de nouvelles normes réglementaires ou de respecter les exigences du milieu aquatique ou de schémas d'aménagement et de gestion de l'eau

Les VLE pour les substances chimiques de la DCE Point de vue de l'Inspection des ICPE



Besoins de l'inspection des installations classées

Pour faire appliquer la réglementation en vigueur l'inspection des ICPE a besoin de connaître :

- Les caractéristiques des rejets des industriels
- Les caractéristiques, l'état et la sensibilité des milieux récepteurs
- L'évolution probable de l'état et des milieux récepteurs ainsi que des rejets aqueux de l'ensemble des acteurs du secteur géographique concerné (développements industriels et urbain notamment)

Les VLE pour les substances chimiques de la DCE Point de vue de l'Inspection des ICPE



Difficultés

- Connaissance insuffisante des caractéristiques des rejets industriels
- Connaissance insuffisante des caractéristiques et de l'état du milieu récepteur, notamment les petits cours d'eau et les rus
- Difficultés d'évaluation de l'abattement des substances dangereuses dans les STEP urbaines pour ce qui concerne les effluents industriels raccordés
- Absence ou insuffisance de connaissances en ce qui concerne l'évolution de l'ensemble des substances chimiques dans les rejets aqueux d'un secteur géographique donné



Intérêts et limites des modèles mathématiques

Intérêts :

- Avoir à disposition des règles générales pour la prise en compte des milieux récepteurs pour ce qui est de la fixation des VLE des substances chimiques dans les rejets
- Permettre à l'inspection des ICPE de vérifier rapidement la compatibilité des rejets envisagés ou existants avec le milieu récepteur
- S'assurer de la compatibilité de ces rejets avec les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE, SAGE)



Intérêts et limites des modèles mathématiques

Limites :

- La pertinence des résultats issus de l'exploitation de modèles mathématiques est fortement dépendante de la fiabilité des données entrantes.
- Une bonne utilisation de ces modèles nécessite donc au préalable de lever les difficultés soulevées plus haut



Merci de votre attention

